

26.03.2002 - 10:10 Uhr

Caritas à propos des sans-papiers - Adopter des mesures différenciées

Lucerne (ots) -

Caritas Suisse et les Caritas Régionales estiment qu'il existe un grand nombre de personnes en Suisse sans autorisation de séjour (les sans-papiers). Les responsables politiques ne doivent pas fermer les yeux devant cette situation. Il faut adopter des mesures différenciées étant donné que les solutions globales ne représentent pas l'instrument adapté en la matière.

Selon Caritas, la proportion de requérants d'asile parmi les sans-papiers reste comparativement faible. Il ne s'agit donc pas d'une question relevant du domaine de l'asile. Il s'agit par contre d'un problème d'autorisations d'entrée et d'autorisation de séjour, de marché du travail, de droit des assurances et de politique sociale. Une modification ou un durcissement du droit d'asile ne serait ainsi pas approprié.

Pour le Réseau-Caritas, la demande en travailleurs au noir est manifestement élevée dans notre économie, particulièrement dans des secteurs demandant peu ou pas de qualifications. Caritas souhaite que les peines pour les employeurs occupant des personnes sans autorisation soient fortement augmentées. Caritas rappelle également que les sans-papiers bénéficient de droits minimaux comme le droit garantissant la survie ou le droit de scolariser ses enfants.

Pour les personnes séjournant depuis longtemps en Suisse sans autorisation de séjour, Caritas estime nécessaire de chercher des solutions collectives en fonction de critères concrets: durée de l'ensemble du séjour, place de travail stable, type de l'ancien permis de séjour ou situation des enfants. Caritas salue l'initiative de la Commission fédérale des étrangers de créer des centres d'accueil, afin que des solutions individuelles pour les cas de rigueur puissent être trouvées.

Contact:

Barbara Walther
Cheffe du secteur Migration
Tél. +41/41/419'23'07

Aux rédactions:

La prise de position complète en format pdf est disponible.
Adresser svp un e-mail à mschmid@caritas.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100015755> abgerufen werden.